

FMMD 2020 - Présidence des Émirats arabes unis

Thème 6: Encourager les partenariats pour atteindre les objectifs liés aux migrations

Document de travail

4 décembre 2020

Co-Présidents: El Salvador, Gambie

Participants: Bangladesh, Burkina Faso, Canada, Géorgie, Jamaïque, Liban, Mexique, Nigéria, Pérou (Observateur), Royaume-Uni (Rapporteur), Suisse, Société civile, Mécanisme des Maires, Interface des entreprises

Observateurs: FIDA, CIDPM, OCDE, OIM, OIT, PNUD, UNICEF, KNOMAD/Banque mondiale, LaMP

Responsable thématique (et rédacteur) : Dilip Ratha

Le présent document de travail s'appuie sur les consultations qui ont été menées avec les Amis du Forum fin octobre et début novembre 2020, ainsi que sur les débats entre les États membres et trois mécanismes tenus le 14 septembre 2020, le Dialogue régional de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) organisé le 7 juillet 2020 et le Dialogue d'Abu Dhabi organisé le 9 juillet 2020. Des contributions utiles ont été reçues de la part de la Belgique, du Canada, d'El Salvador, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, du Nigéria, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la société civile, du Mécanisme des Maires, de l'Interface des entreprises, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), de l'OCDE, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale et du Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD).

Les questions ci-après, énoncées dans le <u>document de réflexion du FMMD</u> (en anglais), ont servi de fil rouge pour les débats:

Question n° 1 : D'après votre expérience, quels sont les principaux défis à relever lors de l'élaboration de partenariats en matière de migration ?

Question n° 2 : D'après votre expérience, quels sont les principaux défis à relever lors de la mise en œuvre de partenariats sur la migration ? Qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

Question n° 3 : Comment les partenariats peuvent-ils être orientés vers des résultats bénéfiques pour le développement, en gardant à l'esprit l'avenir de la mobilité humaine et l'avenir du travail ?

Question n° 4 : Comment pouvons-nous évaluer les résultats d'un partenariat et identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ?

Question n° 5 : Quels sont les défis à relever pour rendre compte des partenariats aux niveaux régional et mondial ?

L'organisation du présent document est la suivante :

La partie 1 explique les motifs à la base du thème 6 sur les partenariats.

La partie 2 établit les conditions essentielles à remplir pour rendre les partenariats efficaces.

La partie 3 contient une sélection de recommandations.

La partie 4 décrit une proposition de Mécanisme de financement concessionnel sur les migrations, qui vise à favoriser les partenariats.

La partie 5 énonce les questions destinées à orienter les discussions au Sommet du FMMD.

1. Motifs

Envisager la migration sous l'angle du développement peut servir de base à la mise en place de partenariats efficaces en matière de migration. La migration est une composante intégrale du développement économique puisque les personnes doivent quitter les lieux et les secteurs en retard, et que les lieux et les secteurs en croissance nécessitent une offre accrue de main-d'œuvre et de compétences. La migration peut être très bénéfique si les risques et les défis - certains réels, d'autres perçus - sont correctement gérés au moyen de partenariats efficaces et innovants établis entre diverses parties prenantes.

En 2019, on comptait quelque 272 millions de migrants internationaux, soit environ 3,5 % de la population mondiale (DESA ONU 2019, en anglais). Neuf migrants internationaux sur dix sont des migrants « économiques » ou « volontaires ». Les pays à haut revenu ont accueilli environ 46 % des émigrants de pays en développement. Toutefois, contrairement aux idées reçues, la proportion d'émigrants de pays en développement (dits du « Sud ») se rendant dans d'autres pays en développement a dépassé celle des émigrants allant dans des pays du « Nord », définis comme étant des pays à haut revenu membres de l'OCDE. La migration intra-régionale a été considérable en Afrique subsaharienne, où les deux tiers des migrations ont eu lieu au sein du continent (Banque mondiale 2019, en anglais). Elle était également importante en Europe et en Asie centrale, dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et en Asie du Sud. Les migrations sont appelées à augmenter, en raison des écarts de revenus, des déséquilibres démographiques et du changement climatique.

La part des migrants dans la population mondiale a augmenté, passant de 2,8 % en 2000 à 3,5 % en 2018 (Banque mondiale 2019, en anglais). Néanmoins, pendant la même période, la part des migrants dans les pays à haut revenu de l'OCDE est passée de 10,2 % à 13,9 %. Le nombre de migrants internationaux dans les pays à haut revenu de l'OCDE a moins augmenté que dans les pays à haut revenu non membres de l'OCDE, notamment les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), mais cette hausse dans la zone de l'OCDE a suscité de nombreuses inquiétudes au sujet d'un possible afflux soudain et important de migrants. Ces inquiétudes ont en partie été alimentées par l'augmentation annuelle de 21 % du nombre de réfugiés pendant la période 2015-2018. Au cours de cette même période, l'augmentation annuelle du nombre de migrants économiques a été de 1,2 %.

La migration génère des gains socioéconomiques immenses pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil, mais, dans le même temps, elle pose des difficultés complexes. Les migrants et leur famille ont tendance à tirer le plus grand profit de la migration par l'augmentation des revenus et l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé. La migration renforce l'autonomie des

femmes, soit en tant que migrantes tirant parti d'opportunités économiques, soit en tant que bénéficiaires d'envois de fonds. La mortalité infantile est réduite après la migration. Néanmoins, ces gains sont entravés par la discrimination et les conditions de travail difficiles auxquelles les immigrants sont confrontés dans de nombreux pays d'accueil. Les pays d'origine bénéficient de l'augmentation des envois de fonds, des investissements, du commerce et des transferts de compétences et de technologies, ce qui se traduit par une réduction de la pauvreté et du chômage. En 2019, les flux d'envois de fonds vers les pays à faible et moyen revenu ont atteint 554 milliards de dollars, soit plus de trois fois le total de l'aide au développement et plus que les flux d'investissements étrangers directs (IED) (Banque mondiale 2020). Du côté négatif, l'émigration des travailleurs qualifiés peut affecter la prestation des services de santé et d'éducation dans les petites économies. Les pays de destination (aussi bien les pays à revenu élevé que les pays à faible revenu) tirent également profit de la migration par l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre, de compétences, d'innovation et d'entrepreneuriat. Les migrants paient également des impôts et contribuent aux systèmes de sécurité sociale. Toutefois, les preuves de l'effet de l'immigration sur les salaires des travailleurs natifs dans le pays de destination restent mitigées : certaines études indiquent de faibles impacts négatifs sur les salaires des travailleurs natifs moins qualifiés, tandis que d'autres indiquent des impacts positifs lorsque les immigrants sont qualifiés et complètent la main-d'œuvre native.

La crise de la COVID-19 a fait naître un nouveau sentiment d'urgence pour la création de partenariats visant à relever les défis immédiats auxquels sont confrontés les migrants, les communautés d'accueil et les familles des migrants dans les communautés d'origine (Banque mondiale 2020). Pour la première fois depuis plusieurs décennies, il est prévu que la population de migrants internationaux diminue en 2020. Les nouveaux flux migratoires se sont interrompus, et la migration de retour vers les pays d'origine s'est accrue à cause de la récession économique et des pertes d'emplois dans les pays de destination. De nombreux migrants se retrouvent bloqués dans les pays d'accueil, sans emploi, sans logement convenable et sans accès à des soins de santé. Beaucoup de migrants retournant dans leur pays d'origine rejoignent des communautés plus pauvres, qui font déjà face à une crise de l'emploi et à une surcharge des systèmes de santé. Les flux d'envois de fonds devraient baisser de 14 %, soit 80 milliards de dollars, d'ici à 2021, ce qui interromprait un flux financier vital pour les ménages, en particulier dans les pays à faible revenu. Or, les envois de fonds comme source de financement externe pour les pays pauvres prendront encore de l'importance, dans la mesure où les IED devraient diminuer d'un tiers.

Il est urgent de soutenir les migrants par la fourniture de soins de santé, non seulement pour les protéger, mais aussi pour protéger les citoyens des risques de contagion, en particulier dans les villes et les zones rurales où se concentrent les travailleurs migrants. Les transferts d'argent liquide et la protection sociale sont également nécessaires à cette fin. Les migrants qui sont bloqués ont besoin d'une aide au retour dans leur pays d'origine. Il est urgent d'atténuer les effets de la crise sur les envois de fonds et les services d'envois de fonds. D'ici à la fin de l'année 2021, au moins 33 millions de personnes supplémentaires risquent de souffrir de la faim à cause de la seule baisse attendue des envois de fonds (<u>Programme alimentaire mondial 2020</u>, en anglais).

Les discussions sur les futures solutions de partenariat peuvent s'appuyer sur les objectifs de développement durable (ODD) convenus au niveau mondial, en particulier sur la cible 10.7 des ODD, pour faciliter une migration sans danger et régulière, et sur des cibles spécifiques telles que la réduction des coûts de recrutement payés par les travailleurs migrants (indicateur 10.7.1 des ODD), la réduction des coûts de transaction des envois de fonds (indicateur 10.c.1 des ODD) et

l'augmentation du volume des envois de fonds (indicateur 17.3.2 des ODD).¹ En outre, de nombreuses cibles des ODD ne peuvent être pleinement atteintes que si l'on tient compte de la migration et des migrants. Les exemples les plus marquants sont la cible 8.8 des ODD, qui vise à défendre les droits des travailleurs, à promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et à assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants et les femmes migrantes, et la cible 16.9 des ODD, qui vise à garantir à tous une identité juridique. Selon l'ONU, la promesse de la communauté internationale de ne laisser personne de côté exige que plus de 24 indicateurs des ODD soient ventilés par statut migratoire.

2. Conditions pour des partenariats efficaces

Les difficultés multidimensionnelles associées à la migration requièrent des partenariats efficaces entre les parties prenantes clés. De tels partenariats peuvent être établis entre diverses parties prenantes au sein d'un pays, mais souvent, ils doivent impliquer de nombreuses nations. L'efficacité de tout partenariat dépend étroitement a) de la disponibilité des ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des mesures politiques convenues, accompagnée b) d'un suivi et d'une évaluation réguliers des programmes pour améliorer les résultats et c) de la capacité d'adaptation aux circonstances changeantes.

Des milliards de dollars sont dépensés chaque année par les pays pour appliquer les politiques relatives aux frontières et faire respecter la règlementation en matière de visas, qui permet de faire venir un nombre précis de migrants possédant l'éventail de compétences nécessaires à l'économie. Pourtant, les informations disponibles – en ce qui concerne la migration irrégulière, l'exploitation des travailleurs migrants et l'opinion négative que la population a de la migration - mettent en évidence la mauvaise répartition ou l'insuffisance des ressources financières. Les États ont mis en œuvre des milliers de programmes en matière de migration, et une évaluation systématique de ces programmes permettrait de déterminer combien d'entre eux n'ont pas fonctionné, les raisons de cet échec, et les améliorations qui pourraient être apportées. Les données de base sur la migration nécessaires pour les processus essentiels de prise de décisions et d'évaluation soit ne sont pas disponibles, soit ne le sont pas suffisamment tôt. Par exemple, à cause de la crise actuelle de la COVID-19, des millions de migrants sont bloqués et se retrouvent dans des situations précaires, mais il n'existe toujours aucun système permettant le suivi régulier des données pertinentes. Avant même la crise, les autorités avaient repéré des millions de sans-papiers parmi les migrants, mais les données relatives au retour des migrants et à leur réintégration dans les économies d'origine sont insuffisantes (Banque mondiale 2020). Par ailleurs, la crise a montré qu'il était important de pouvoir adapter les programmes en matière de migration en fonction des circonstances, par exemple en cas de pandémie, de catastrophe naturelle ou de conflit politique.

3. Recommandations

La présente partie offre un résumé des principales recommandations sur la manière d'encourager des partenariats qui ont été formulées pendant les diverses consultations menées avec les Amis du Forum fin octobre et début novembre 2020, les débats entre les États membres et trois mécanismes tenus le

¹ Dans son objectif 23, le <u>Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</u> appelle à renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en « mobilisant les ressources techniques, financières et humaines des États [et] des institutions financières internationales ».

14 septembre 2020, le Dialogue régional de l'OCDE organisé le 7 juillet 2020 et le Dialogue d'Abu Dhabi organisé le 9 juillet 2020.²

Il convient de gérer la migration et la gouvernance de manière multidimensionnelle, en impliquant différentes parties prenantes. La réussite de la coordination des processus mondiaux dépend de la coordination au niveau national. Conformément au Pacte mondial sur les migrations, il faut mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics en vue de veiller à la cohérence horizontale et verticale des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'État. Une approche mobilisant l'ensemble de la société favorise la création de larges partenariats multipartites, pour que la question des migrations soit traitée sous tous ses aspects en faisant participer à la gouvernance des migrations les migrants, les diasporas, les populations locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les médias et les autres acteurs concernés. Le secteur privé, la société civile et les migrants eux-mêmes, en particulier les femmes et les jeunes, sont souvent absents de ces accords de partenariat ; ils devraient y participer, même s'ils ne forment pas un groupe homogène.³ En plus de permettre l'élaboration d'une politique nationale en matière de migration et sa bonne exécution, une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics peut prévenir les problèmes de communication et assurer la cohérence entre les politiques nationales et régionales (ou mondiales).⁴

Au cours des consultations régionales, plusieurs initiatives ont été citées comme exemples de partenariats réussis. Parmi les leçons tirées des partenariats de l'Union européenne (UE) en matière de mobilité, soutenus par le Mobility Partnership Facility (Facilité des partenariats pour la mobilité) financé par l'UE, figure notamment la nécessité de disposer d'un cadre et d'un financement communs ainsi que d'un mécanisme de coordination robuste. Les éléments clefs de la réussite sont la volonté politique, la confiance, les objectifs communs, l'équilibre entre les intérêts, l'établissement de priorités et, enfin et surtout, le financement. Le <u>nouveau Pacte sur la migration et</u> l'asile de l'UE insiste sur la nécessité « [d'inclure] les relations de l'UE avec les pays tiers, étant donné

² Quarante-six organisations – dont 19 gouvernements, huit organisations de la société civile, huit maires et autorités locales et deux représentants d'entreprise – ont participé à la séance de groupe sur les partenariats du Dialogue régional de l'OCDE tenu le 7 juillet 2020. La séance de groupe sur les partenariats du Dialogue régional d'Abu Dhabi du 9 juillet 2020 a réuni trente-huit organisations – dont 18 gouvernements, 11 organisations de la société civile et quatre représentants du secteur des entreprises.

³ Les négociations du Pacte mondial sur les migrations ont marqué un tournant en ce sens qu'elles ont donné une impulsion nouvelle à la participation des jeunes, ce qui a mené à la tenue d'un Forum de la jeunesse en amont du Sommet de Marrakech. Depuis, sous la direction du Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies et avec le soutien constant de l'UNICEF et de l'OIM, les jeunes sont devenus des partenaires clés dans les débats mondiaux sur la migration. L'UNICEF a noué un partenariat avec la Coalition internationale contre la détention (IDC) pour lancer une initiative mondiale multipartite dont le but est d'aider les États à remédier aux difficultés concrètes auxquelles ils se heurtent lorsqu'ils adoptent des mesures de substitution à la détention des enfants migrants. La plate-forme interrégionale d'apprentissage par les pairs consacrée aux solutions de substitution à la détention d'enfants migrants offre aux experts gouvernementaux un cadre leur permettant de se réunir et d'échanger entre pairs, avec le soutien technique d'une large palette de parties prenantes.

⁴ Le programme COMIGRANTES (Conseil national pour la protection et le développement des migrants et de leur famille, 2011) d'El Salvador est un exemple d'approche interinstitutionnelle et intersectorielle coordonnée. Les programmes d'El Salvador accordent une attention particulière à la réintégration des migrants de retour et à la promotion de l'insertion économique et sociale de la diaspora dans les pays de destination. Le document de travail préparé par le CIDPM pour la table ronde 3.2 du FMMD de 2017-2018, coprésidée par le Canada et le Mexique, est un document de référence utile sur le renforcement de la coopération entre les pouvoirs publics locaux et les organisations de la société civile.

que les dimensions intérieure et extérieure de la migration sont indissociables : une collaboration étroite avec les pays partenaires a une incidence directe sur l'efficacité des politiques menées au sein de l'Union ».

Des enseignements ont été tirés des Partenariats entre villes, notamment l'importance revêtue par la relation entre les autorités nationales et locales, le renforcement des capacités, la réorganisation des flux financiers du niveau régional au niveau local et l'intégration des migrants. Établi en 2016 au titre du Programme urbain de l'UE, le <u>Urban Partnership on the Inclusion of Migrants and Refugees</u> (Partenariat urbain sur l'intégration des migrants et des réfugiés) réunit États membres de l'UE, institutions de l'UE, pouvoirs publics locaux et acteurs de la société civile afin qu'ils examinent la question de l'intégration dans des domaines d'action politique tels que l'éducation, le marché du travail et le logement. Des villes du monde entier se sont dites prêtes à accueillir des migrants et des réfugiés vivant dans des camps surpeuplés. Par exemple, dans le cadre de l'Initiative des villes solidaires d'Eurocities, les villes d'Amersfoort, d'Amsterdam, d'Arnhem, de Barcelone, de Bruges, de Gand, de Groningue, de Leipzig, de Nuremberg, de Tilburg et d'Utrecht ont proposé d'accueillir plus de 5 500 enfants non accompagnés de camps surpeuplés. En Italie, le Système de protection des réfugiés et des mineurs non accompagnés est un réseau de pouvoirs publics locaux et d'ONG financé par l'État qui accueille des enfants non accompagnés et leur offre un accès à des services de consultation juridique et psychologique, à un enseignement, à des soins de santé et à des cours de langue italienne. Dans le cadre du programme Mayors Dialogue on Growth and Solidarity: African and European cities taking action on human mobility (Dialogue des Maires sur la croissance et la solidarité : des villes africaines et européennes prennent des mesures en matière de mobilité humaine), les villes de Milan et de Freetown mettent actuellement au point un partenariat entre villes axé sur la mobilité, le développement local et le commerce de l'habillement et du textile.

L'identification des déficits de compétences, la mise en adéquation des compétences et la certification des compétences figurent parmi les domaines indispensables de partenariat entre les entreprises et les États. La cartographie des compétences, leur perfectionnement, leur reconnaissance mutuelle et leur certification peuvent contribuer à éviter un « gaspillage des compétences » (par exemple, lorsque des travailleurs spécialisés occupent des emplois généraux), garantir la rémunération suffisante des travailleurs migrants et faciliter leur mobilité sur le marché du travail, en leur permettant notamment de retourner chez eux avec un savoir-faire acquis à l'étranger. Un exemple intéressant de partenariat est le <u>UAE-India Harmonised Framework for Skill Recognition and Certification</u> (Cadre harmonisé Émirats arabes unis-Inde pour la reconnaissance et la certification des compétences), conçu pour résoudre les problèmes d'inadéquation entre les compétences des travailleurs et les exigences des employeurs. Le programme vise à améliorer l'éventail de compétences disponibles sur le marché du travail des Émirats arabes unis. Un tel cadre devrait augmenter le taux de mobilité des travailleurs certifiés, renforcer la sécurité de l'emploi et réduire les vulnérabilités. Les employeurs des Émirats arabes unis sont encouragés à participer au programme au moyen d'une baisse des frais de permis de travail.⁵

Les employeurs sont un partenaire essentiel des gouvernements au moment d'élaborer les politiques migratoires nécessaires à l'emploi et à des entreprises, des marchés du travail et des économies robustes. Les fédérations des employeurs et d'autres acteurs du secteur privé devraient participer directement à la prise de décisions sur les politiques relatives à la migration de la main-d'œuvre et des

⁻

⁵ Le Projet sur la voie d'accès à la mobilité économique du Canada (PVAME) a pour but de donner aux partenaires et acteurs régionaux les moyens d'adapter l'immigration pour répondre aux défis économiques, démographiques et liés à la main d'œuvre régionaux et locaux.

travailleurs qualifiés. Les consultations ne devraient pas avoir lieu uniquement en temps de crise. Plus important encore, il conviendrait de mettre en place des mécanismes nationaux de gestion des risques sanitaires et des risques de catastrophes pour garantir la continuité du dialogue afin de prévenir et/ou de mieux gérer les crises futures. La priorité absolue des entreprises et des employeurs du monde entier devrait être la recherche de politiques migratoires prévisibles et transparentes qui reflètent les réalités démographiques et les besoins du marché du travail et favorisent la mobilité des travailleurs nécessaire à tous les niveaux de compétence.⁶

Les pays d'origine et les pays d'accueil doivent nouer des partenariats pour aider les migrants bloqués. Cette aide peut comprendre un **fonds de soutien aux employeurs** pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités sans licencier ou réduire les salaires. Dans le contexte de la crise actuelle, il devient plus que jamais urgent de **prévenir le vol des salaires** et de faciliter l'accès des travailleurs migrants à une compensation et des indemnités. Les partenariats sont également indispensables pour protéger les travailleurs informels et garantir leur accès à une protection sociale, à des soins de santé ainsi qu'à d'autres services. Les pays d'origine et d'accueil doivent conclure des partenariats pour permettre et faciliter la transférabilité des prestations de sécurité sociale. Des accords bilatéraux peuvent aider à garantir le juste calcul des cotisations de sécurité sociale et la disponibilité des prestations en temps de crise publique.

Les partenariats devraient mettre l'accent sur la **réintégration des travailleurs migrants de retour**, notamment en recensant les rapatriés et leurs besoins, en leur fournissant un soutien psychologique et social, en reconnaissant leurs compétences, en créant des possibilités de travail décent à la hauteur de leurs qualifications et en leur assurant un accès à la justice. Depuis 2015, la migration de retour

⁶ Le partenariat maroco-belge relatif aux compétences et à la mobilité du travail (le PALIM de l'Agence belge de développement <u>Enabel</u>) est un exemple de partenariat bilatéral dirigé par un État membre de l'UE. Le Projet pilote répondant aux pénuries de main-d'œuvre grâce à des modèles innovants de mobilité (PALIM) offre à 60 diplômés marocains une formation supplémentaire en vue d'accroître leurs perspectives d'emploi. Environ la moitié d'entre eux seront ensuite accompagnés pour aller travailler en Flandre. Le projet est doté d'un budget de 1,5 million d'euros.

⁷ Certaines organisations de la société civile (par exemple, Migrants Forum Asia) ont demandé la création d'une commission internationale d'examen des plaintes, organisme international spécialisé quasi judiciaire qui serait saisi d'affaires de vol de salaires et d'autres plaintes de travailleurs migrants en suspens. Cette proposition offre de nombreuses possibilités en matière de formation de coalitions avec le secteur privé, la société civile et les syndicats, et les organisations internationales.

⁸ Dans les pays d'origine, il existe actuellement des collaborations entre l'État et la société civile dans les domaines de l'aide, de la fourniture d'informations et de l'accès à des services de conseil juridique et à des systèmes de soutien. Par exemple, au Népal, le projet SaMi, pour des migrations plus sûres, comprend des partenariats avec des organisations privées en vue de fournir des services de conseil psychosocial. Dans des pays de destination, il y a eu des initiatives visant à offrir aux migrants un accès à la justice, par exemple à Singapour, où la société civile travaille avec des avocats bénévoles et des tribunaux. En Thaïlande, le Centre d'aide aux travailleurs migrants, géré par le Département de l'emploi, traite de problèmes de documents. Du côté des donateurs, on peut citer le partenariat « Promoting and Protecting the Rights of ASEAN Migrant Workers » (Promotion et protection des droits des travailleurs migrants de l'ASEAN), plus connu sous le nom de TRIANGLE dans l'ASEAN. Il vise à harmoniser les cadres de gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans l'ASEAN, le but étant de protéger au mieux les travailleurs migrants et de maximiser leurs contributions à une croissance juste et inclusive dans la région. Dans le cadre de ce programme, deux investissements (l'un d'Affaires mondiales Canada, l'autre du Ministère australien des affaires étrangères) ont été judicieusement combinés.

⁹ Ces activités sont, par exemple, entreprises dans le cadre du Programme national pour la prise en charge et la réintégration des migrants de retour d'El Salvador, qui constitue une priorité stratégique pour le mandat présidentiel 2019-2024. Le programme est exécuté au moyen de six guichets situés dans des zones où il existe

est en augmentation dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Europe (en raison de la hausse des demandes d'asile, suivie du rejet de ces demandes) et aux États-Unis. La crise de la COVID-19 a poussé davantage de migrants ayant perdu leur emploi à retourner dans leur pays d'origine. Dans de tels cas, les partenariats entre les pays d'origine et d'accueil pourraient permettre aux migrants de retrouver facilement du travail dans les anciens pays d'accueil une fois la reprise des économies amorcée. Les pays d'origine et de destination, les pouvoirs publics locaux, la société civile et le secteur privé doivent travailler de concert pour que ces partenariats soient couronnés de succès.

En promouvant des discussions informelles entre divers acteurs, le FMMD peut jouer un rôle précieux dans l'établissement d'une coopération et de partenariats concrets. Par exemple, le Canada, l'Équateur et le Mécanisme des Maires du FMMD travaillent ensemble et co-président le <u>Groupe de travail ad hoc du FMMD sur les récits publics des migrations</u>. Le FMMD offre un espace sûr pour établir un dialogue informel mais constructif, trouver des solutions pratiques et nouer des partenariats orientés vers l'action. Au fil des ans, les membres du Forum ont concentré leurs efforts et leur action sur la conclusion et l'exécution de partenariats transfrontaliers intelligents en vue de protéger les migrants et leur famille, d'équilibrer la coopération entre les États et d'autres acteurs importants (par exemple, la société civile, les villes, le secteur privé) ou pour étudier les causes, les enjeux et les répercussions de la migration sur le développement, et du développement sur la migration. À ce sujet, le FMMD peut jouer un rôle significatif en appuyant la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, complétant ainsi les activités du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

La coopération et les partenariats internationaux seront de plus en plus nécessaires pour faire face de manière efficace aux défis et aux possibilités liés à la migration mondiale. La pandémie de la COVID-19 a créé une situation sans précédent, dans laquelle la coopération internationale risque d'être plus importante que jamais. En effet, les pays cherchent à respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme envers les migrants et, dans le même temps, ils doivent se remettre des ravages économiques provoqués par la pandémie. Ils peuvent voir la migration comme une manière d'y parvenir. L'intensification de la collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire et ceux du développement dans le contexte de grands mouvements transfrontaliers est un domaine essentiel du Pacte mondial sur les migrations, qui devrait faire l'objet d'une attention et d'un soutien accrus. 10

-

une forte concentration de rapatriés (San Salvador, San Miguel, Chalatenango, Usulutan et Santa Ana) et d'un centre de réception, à savoir le Centre de prise en charge intégrée des migrants de retour.

¹⁰ L'Équateur a lancé plusieurs initiatives visant à accueillir des migrants vénézuéliens. Le Canada travaille également avec des partenaires régionaux pour répondre aux besoins découlant de l'exode de migrants et de réfugiés vénézuéliens au moyen d'une gamme de projets de développement. En 2018, le Processus de Quito a été créé pour favoriser la communication et la coordination entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes accueillant des populations déplacées du Venezuela. L'un des principaux objectifs était d'apporter une réponse régionale coordonnée à la crise. Dans le cadre de cette initiative multilatérale, un plan régional de secours aux réfugiés et aux migrants a été établi, en coopération avec la Plate-forme régionale de coordination interinstitutions. La Plate-forme de coordination pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (R4V) rassemble 41 participants, dont 17 institutions des Nations Unies, 15 ONG, cinq donateurs et deux institutions financières internationales. La plate-forme est en train d'être reproduite au niveau national avec l'établissement de mécanismes locaux de coordination, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics des pays d'accueil. Au total, plus de 170 acteurs collaborent dans le cadre de cette réponse régionale au moyen de plusieurs groupes de travail sur la gestion de l'information, les levées de fonds, l'intégration, la violence sexiste et les espaces de soutien, une priorité étant accordée à la COVID-19, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à la santé, au transport humanitaire, à l'inclusion professionnelle, aux articles non alimentaires, à la nutrition, à la protection, à l'hébergement et aux services WASH.

L'un des domaines dans lesquels les acteurs des pays d'origine et des pays d'accueil pourraient conclure des partenariats intéressants est celui de la mobilisation des ressources de la diaspora : envois de fonds, investissements, transferts de compétences et de technologies, promotion du commerce et contributions philanthropiques. Faciliter le flux des envois de fonds est un moyen de financer le développement (indicateur 17.3.2 des ODD). Comme indiqué précédemment, il est prévu que les envois de fonds diminuent considérablement en 2020, mais la baisse sera encore plus marquée pour les IED. En conséquence, les pays pauvres seront encore plus dépendants des envois de fonds, qui sont déjà plus de trois fois supérieurs au montant total de l'aide publique.

En ces temps difficiles sur le plan financier, certaines initiatives pourraient se révéler utiles, par exemple le fonds de financement complémentaire par les transferts d'argent établi dans le cadre du Fonds d'investissement de la diaspora africaine, ou encore le recours aux obligations diaspora comme mécanisme générique de financement, le but étant d'encourager les investissements de la diaspora. Les gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni ont lancé ensemble un appel à l'action intitulé « Les Envois de fonds vers l'étranger en danger : comment maintenir les flux » (Les envois de fonds en crise: maintenir le flux des transferts de fonds pendant la crise), en collaboration avec des partenaires institutionnels, notamment la Banque mondiale (KNOMAD) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). La coalition comprend maintenant trente États membres, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la International Association of Money Transfer Networks et la Chambre de commerce internationale, ainsi que plusieurs autres organisations de la société civile et du secteur privé. L'appel à l'action tient compte de la nécessité croissante d'accorder aux migrants dans les pays étrangers et à leur famille dans les pays d'origine un accès à des services bancaires, dans la mesure où, sans compte bancaire, il est presque impossible de transférer de l'argent par des canaux numériques. En outre, en réponse à l'appel à la solidarité mondiale dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 lancé par le Secrétaire général de l'ONU, le FIDA a créé le Groupe de travail de la communauté mondiale des envois de fonds, chargé d'élaborer des mesures immédiates pour réduire les incidences de la COVID-19 sur les envois de fonds. 11 Ce groupe de travail a largement contribué aux débats tenus au sein du Processus de financement du développement, lancé récemment par les Premiers Ministres du Canada et de la Jamaïque. Les directives établies au titre de l'initiative « Migrants dans les pays en crise » (Initiative MICIC) pourraient également être utiles dans ce contexte.12

Les <u>obligations diaspora</u> peuvent permettre de mobiliser une quantité considérable de fonds pour le développement. D'après les estimations, l'épargne des diasporas des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dépasserait les 500 milliards de dollars. Depuis 1951, Israël émet des obligations diaspora, ce qui lui a permis de récolter des milliards de dollars de fonds. C'est ce qu'a également fait l'Inde en 1998 et en 2000. En 2017, le Nigéria a recueilli 300 millions de dollars au moyen d'une émission d'obligations diaspora. L'émission de ces obligations peut être facilitée par des partenariats entre les pays d'origine et d'accueil et divers organismes de réglementation et de développement au sein de chaque pays.

4. Mécanisme de financement concessionnel sur les migrations – Proposition pour encourager les partenariats

¹¹ Des campagnes mondiales telles que la <u>Journée internationale des envois de fonds à la famille</u> peuvent soutenir les partenariats.

¹² L'initiative sur les envois de fonds du Pakistan, qui vise à maintenir le flux des envois de fonds, semble porter ses fruits. Un autre partenariat fructueux est le Programme conjoint sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre de l'OIT, de l'OIM et de la Commission de l'Union africaine.

Pour être plus efficace, la gouvernance de la migration doit tirer parti du potentiel des partenariats et utiliser les ressources financières disponibles. Les fonds ne sont pas nécessairement rares, mais ils sont actuellement dépensés de façon fragmentée et sans coordination.¹³ D'une part, il convient d'acheminer les ressources de manière plus efficiente et cohérente. D'autre part, les partenariats entre les pays d'accueil et d'origine requièrent des fonds en quantité suffisante pour être efficaces, innovants et adaptables aux circonstances changeantes. En d'autres termes, pour bien fonctionner, les partenariats doivent être soutenus par un **Mécanisme de financement concessionnel sur les migrations**, doté d'une structure de gouvernance soigneusement élaborée pour garantir une participation volontaire dans des conditions d'égalité.¹⁴ Il est essentiel de formuler des propositions d'action conjointe bien définies, réalisables et clairement axées sur les résultats afin de s'assurer la contribution des donateurs. Des ressources financières et humaines consacrées au renforcement ciblé des capacités doivent être disponibles pour garantir que tous les partenaires travaillent de concert vers un but commun.

Des mécanismes de financement plus ou moins réussis ont été établis pour aider les pays de transit accueillant un grand nombre de réfugiés. Par exemple, l'UE a fourni un soutien à la Turquie (par le biais de la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie, avec un financement total de 6 milliards d'euros) et à l'Afrique (par exemple, avec le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, pour un montant de 4,2 milliards d'euros). Le Global Concessional Financing Facility (Mécanisme mondial de financement concessionnel, GCFF) conjugue dons de pays donateurs et prêts de banques multilatérales de développement de manière à accorder un financement concessionnel à des pays à revenu intermédiaire (tels que la Jordanie, le Liban et la Colombie) qui accueillent de nombreux réfugiés et déplacés d'autres pays. La création de guichets pour les réfugiés dans le cadre de l'IDA18

_

¹³ Par exemple, le <u>Neighborhood, Development and International Cooperation Instrument</u> (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) du Cadre financier pluriannuel de l'UE serait assorti de plus de 96 milliards d'euros de fonds pour la période 2021-2027. En 2020, le <u>budget</u> alloué au contrôle de l'immigration aux États-Unis était d'environ 25 milliards de dollars.

¹⁴ Dans ce contexte, le mécanisme de financement correspond à des fonds devant être directement utilisés pour les programmes migratoires. Il est complémentaire, mais se distingue, de l'aide publique accordée à divers programmes de développement qui concernent indirectement la migration. Par exemple, le mécanisme de financement soutiendrait des programmes de formation des migrants ou la modernisation des systèmes de passeports et de visas, tandis que les programmes d'aide publique peuvent financer la création d'emplois et l'investissement dans l'infrastructure et avoir ainsi une influence indirecte sur la migration.

¹⁵ Le budget de l'UE pour la <u>crise des réfugiés et l'amélioration de la gestion des migrants</u> au cours de la période 2015-2017 s'est élevé à 17,7 milliards d'euros.

¹⁶ D'après son Rapport annuel pour l'année 2020, le GCFF est un instrument international créé en 2016 à l'initiative de l'ONU, de la Banque islamique de développement et de la Banque mondiale. Réunis à Lima à l'occasion des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), les dirigeants de l'ONU, de la Banque islamique de développement et du Groupe de la Banque mondiale ont convoqué des représentants de plus de 20 pays et des partenaires internationaux pour examiner les meilleurs moyens d'aider la Jordanie et le Liban à gérer l'afflux de réfugiés syriens. Le 15 avril 2016, aux Réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale tenues à Washington, le Mécanisme de financement concessionnel a été lancé, avec des annonces de contributions de 140 millions de dollars EU. En septembre 2016, au Sommet des Dirigeants sur les réfugiés tenu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de New York, l'approche du Mécanisme de financement concessionnel a été élargie au plan mondial, de sorte que tous les pays du monde remplissant les conditions puissent recevoir un soutien. Même si le Mécanisme restait axé sur l'aide à apporter à la Jordanie et au Liban pour surmonter les effets de la crise syrienne, les membres du Comité directeur du Mécanisme reconnaissaient la nécessité de répondre rapidement aux crises de réfugiés qui pouvaient apparaître dans d'autres pays à revenu intermédiaire. D'ailleurs, après l'éclatement de la crise politique et économique au Venezuela et l'exode de 3,7 millions de Vénézuéliens vers les pays voisins et au-delà, la Colombie et l'Équateur, pays d'accueil des migrants

et de l'IDA19 (pour un montant total de 5 milliards de dollars) a permis d'intensifier les activités de gestion des réfugiés et des déplacements forcés de la Banque mondiale, en collaboration avec le HCR.

Toutefois, il n'existe aucun mécanisme de financement à grande échelle chargé de faire face à la migration, alors même que le nombre de migrants dépasse le nombre de réfugiés (on compte neuf migrants pour un réfugié). Deux modalités de financement ont récemment été lancées : le <u>Migration Multi-Partner Trust Fund</u> (Fonds fiduciaire multipartenaire pour la migration, MPTF), lancé par le Réseau des Nations Unies sur les migrations en mai 2019, et le <u>KNOMAD-Migration Umbrella Multi-Donor Trust Fund</u> (Fonds d'affectation spéciale multidonateur du KNOMAD consacré à la migration, MDTF), lancé par la Banque mondiale en juin 2020.¹⁷

Le MPTF pour la migration aide les États membres dans la mise en œuvre du Pacte mondial au niveau national. Il agit dans cinq domaines thématiques prioritaires : i) promouvoir un discours, une politique et une planification en matière de migration fondés sur des faits et des données; ii) protéger les droits de l'homme des migrants et assurer leur sécurité et leur bien-être, notamment en s'attaquant aux causes de la migration et en atténuant les situations de vulnérabilité dans les migrations ; iii) faire face à la migration irrégulière, notamment au moyen de la gestion des frontières et de la lutte contre la criminalité transnationale ; iv) favoriser la migration régulière et le travail décent et optimiser les effets positifs de la mobilité humaine sur le développement ; et v) améliorer l'intégration sociale et l'insertion des migrants.

Le MDTF du KNOMAD consacré à la migration vise à financer des projets en matière de migration et des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il comporte neuf groupes de travail thématique, notamment concernant ce qui suit : la migration de main-d'œuvre ; les droits des migrants et leur intégration dans les pays d'accueil ; les données ; les envois de fonds et les ressources de la diaspora ; la migration forcée ; la migration due au climat ; la migration interne ; le retour des migrants et leur réintégration. De plus, le Fonds d'affectation spéciale du KNOMAD met fortement l'accent sur le développement : il envisage la migration sous l'angle du développement, et le développement sous l'angle de la migration.

Ces deux fonds disposent pour le moment de fonds limités. D'après son <u>rapport intermédiaire du mois</u> <u>de juin 2020</u>, le MPTF pour la migration a récolté 12 millions de dollars, alors que l'objectif fixé pour la première année était de 25 millions de dollars et que la liste de documents de réflexion approuvée indiquait un budget de plus de 60 millions de dollars. À ce jour, le MDTF du KNOMAD consacré à la migration a recueilli 19 millions de dollars ; il espère recevoir 50 millions de dollars d'ici à 2023.

Le Mécanisme de financement proposé soutiendrait la mise en œuvre de programmes et de politiques relevant des **six thèmes définis par le FMMD**: la gouvernance des migrations de main-d'œuvre ; la qualification des migrants pour l'emploi ; l'utilisation des nouvelles technologies pour donner aux migrants les moyens d'agir ; l'élimination des lacunes dans la protection des migrants ; la prévention

vénézuéliens, ont été admis comme pays bénéficiaires du Mécanisme en 2019. Le GCFF s'est avéré être un instrument flexible, à même de répondre rapidement à l'évolution des circonstances. Que ce soit en ajoutant au besoin de nouveaux pays bénéficiaires comme la Colombie et l'Équateur, ou en permettant la restructuration des opérations en cours pour gérer des crises urgentes, telle la pandémie de la COVID-19, le Mécanisme continue de démontrer sa promptitude et sa pertinence. À ce jour, le GCFF a approuvé des financements d'un montant de 622 millions de dollars pour appuyer des projets valant 4,2 milliards de dollars.

17 Il existe plusieurs mécanismes de financement bilatéraux ou régionaux, notamment le Mobility Partnership Facility (Mécanisme de partenariat pour la mobilité, MPF), financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI), le fonds Sécurité Intérieure pour la coopération policière (FSI-Police) et le Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (FSI-Frontières), et géré par la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne.

de la migration irrégulière; et la promotion des partenariats pour atteindre les objectifs liés à la migration. Il favoriserait l'assistance technique, l'apprentissage par les pairs, l'amélioration des données et de l'évaluation des programmes, la mise en œuvre des programmes migratoires, y compris ceux qui appuient la réalisation des ODD liés à la migration (réduction des coûts de recrutement et des coûts de transaction des envois de fonds, accroissement du volume des envois de fonds), et l'exécution des programmes d'intervention en cas de pandémie ou de catastrophe.

Souvent, la gestion des migrations est étroitement liée aux préoccupations des États concernant leur souveraineté. Ainsi, une participation inconditionnelle au Mécanisme de financement proposé (pour les bénéficiaires de dons) a plus de chances d'être efficace qu'une participation soumise à des conditions, que ce soit des résultats en matière de migration ou d'autres résultats de type économique. Par exemple, les conditions dont sont assorties les politiques d'aide publique, qui imposent d'améliorer la situation migratoire, risquent d'entraîner des distorsions économiques et politiques et de mettre en péril la durabilité de la structure des partenariats.

De la même manière, un partenariat équilibré a plus de chances de durer qu'un partenariat déséquilibré entre les États membres. Il est proposé que tous les États membres participant au Mécanisme de financement disposent du même droit de vote. Pour permettre à tous les États membres (grands et petits, à haut et à faible revenu) d'adhérer au Mécanisme, une structure de contributions à deux niveaux pourrait être envisagée, les pays de la partie I payant une contribution plus élevée.

Un autre mécanisme de partenariat plus limité et non financier pourrait être établi pour suivre et évaluer régulièrement les programmes et politiques en matière de migration et encourager l'apprentissage par les pairs, au moyen d'un cadre d'évaluation volontaire semblable au Processus d'évaluation mutuelle du G-20. Au titre de ce mécanisme, chaque pays partenaire communiquerait volontairement une liste de ses initiatives en matière d'émigration et d'immigration. Ces listes seraient compilées et leur cohérence évaluée par un observateur neutre. Elles seraient ensuite utilisées pour établir un rapport qui serait examiné à l'occasion de forums internationaux et régionaux, notamment le FMMD.

5. Prochaine étape : questions à examiner

Pour conclure, la *volonté* de participer à un partenariat efficace doit s'accompagner de la *capacité* de le faire. Pour assurer l'efficacité des partenariats mis en œuvre, cette table-ronde propose de créer un Mécanisme de financement concessionnel sur les migrations (semblable au <u>GCFF existant</u> pour les réfugiés), qui reposerait sur la participation volontaire des États membres, sur un pied d'égalité. Le Mécanisme favoriserait l'élaboration et l'exécution d'activités conjointes dans les six thèmes définis par le FMMD : la gouvernance des migrations de main-d'œuvre ; la qualification des migrants pour l'emploi ; l'utilisation des nouvelles technologies pour donner aux migrants les moyens d'agir ; l'élimination des lacunes dans la protection des migrants ; la prévention de la migration irrégulière ; et la promotion des partenariats pour atteindre les objectifs liés à la migration.

Les questions clés à examiner à l'occasion du sommet du FMMD sont les suivantes :

- 1. Comment rendre des ressources financières disponibles pour la mise en œuvre des partenariats? En d'autres termes, comment rendre opérationnel le Mécanisme de financement concessionnel sur les migrations proposé?
- 2. Comment rendre le Mécanisme de financement concessionnel adaptable aux circonstances changeantes ?